

PROCES VERBAL (association No W691085850)
Délibérations de l'AGO de La Gonette
(Siret 804 471 795 00018)
Lundi 5 novembre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association « MLC La Gonette »,
« Monnaie Locale Gitoyenne, La Gonette » :

L'Assemblée Générale désigne :

Jean-Vincent Jéhanno secrétaire de séance.

Les adhérents de l'association valablement réunis le jeudi 5 novembre 2020 en télé-conférence à 18h30 :

Présents :

Collège des Sages : Jean-Vincent Jéhanno ; Sandrine Carrasco

(et messages de soutien des anciens co-président.e.s Julien Berlusconi et Sophie Dommange-Turcano)

Collèges des personnes qualifiées : Jérôme Blanc (Professeur, Laboratoire Triangle, Université Lyon 2), Sébastien Faurite (Mouvement SOL), Geneviève Ancel (Dialogues en Humanité, Métropole)

Collège des Partenaires : Christophe de Grave (Energie d'Ici), Hugo Delval (HashBang), Thomas Palop (Cabinet Neovista)

Collèges des Utilisateurs : Blandine Dufour, Christophe Plantamp, Brice Ledoyen, Emeric Daswani, Bastien Roca, Didier Coussat, Christian Labie, Carole Demai-Raynaud, Juliette Ponchaux, Corinne Oudot, Myriam Germain, Benjamin Devif, Dominique Richard, Monique Pourré, Arthur Tillet, Jérôme Trotignon, Viviane Coindre, Aurélien Taverner, Amel Bouyahiaoui, Myriam Plet...

Collège des Salarié.e.s : Charlotte Bazire

ont délibéré et adopté les résolutions d'organisation suivantes, par consentement, à l'unanimité des présents :

Délibération 1 :

Le rapport d'activité issu du « temps fort » de l'association en date du 26 sept 2020 tient lieu de rapport moral ; il est présenté par JV Jéhanno.

Le rapport est disponible sur le site de l'association www.lagonette.org.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Délibération 2 :

2.1 Les comptes de l'association visés par l'expert-comptable Thomas PALOP du Cabinet Néovista est présenté : quitus est donné au Bureau sortant.

Le Bilan financier est adopté à l'unanimité.

2.2 L'affectation des résultats en report à nouveau est également adoptée à l'unanimité.

Extrait de la plaquette de l'exercice 2019 :

4.2 : Le Comité de Pilotage suivant est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale et le Conseil des Collèges :

Prénom Nom	Collège des	Civilité	Nté	Profession	Adresse	C.P.	Ville
Blandine DUFOR	Utilisateurs	Mme	Fr	Retraitée	31 rue Hector Berlioz	69009	LYON
Christophe De GRAVE	Partenaires	Mr	Fr	Responsable partenariats	31 avenue Jean Jaurès	69003	LYON
Jean-Vincent JEHANNO	Sages	Mr	Fr	Retraité, Co-Président Mvt SOL	34 rue louis Thévenet	69004	LYON
Brice LEDOYEN	Utilisateurs	Mr	Fr	Travailleur Indépendant	22 avenue Cabias	69004	LYON
Sébastien FAURITE	Personnes Qualifiées	Mr	Fr	Sans, Co-Président Mvt SOL	1299 route de Buisson	42670	St GERMAIN la MONTAGNE
Emeric DASWANI	Utilisateurs	Mr	Fr	Sans	4 rue Camille Roy	69007	LYON
Solène VIOT	Salariés	Mme	Fr	Travailleur Social	83 Boulevard des Etats Unis	69008	LYON
Charlotte PERRIN	Salariés	Mme	Fr	Travailleur Social	44 quai Saint Vincent	69001	LYON
Charlotte BAZIRE	Salariés	Mme	Fr	Travailleur Social	22 avenue Cabias	69004	LYON

4.3 : Conformément aux statuts, le Comité de Pilotage propose entre ses membres au moins deux co-présidents.

Les deux conseillers suivants sont élus **co-présidents et co-présidentes** de l'association :

Blandine DUFOR
Jean-Vincent JEHANNO

Prénom NOM	Collège	Civilité	Nationalité	Profession	Adresse	CP	Ville
Blandine DUFOR	Utilisateurs	Mme	Fr	Retraitée	31 rue Hector Berlioz	69009	LYON
Jean-Vincent JEHANNO	Sages	Mr	Fr	Retraité Co-Prés. Mvt SOL	34 rue louis Thévenet	69004	LYON

Délibération 5 :

Mise à jour de l'adresse du Siège Social l'association :

Le siège de l'association était jusqu'à ce jour situé c/o Restaurant Soline 89 rue Paul Bert 69003 LYON

Il convient désormais d'adopter le local de l'association comme Siège social.

Le nouveau siège de la Gonette est donc :

MLC La Gonette 4 rue Imbert Colomès 69001 Lyon.

Délibération votée à l'unanimité des présents et du COPIL.

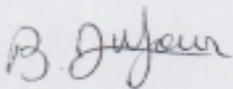
Délibération 6 :

L'Assemblée donne tous pouvoirs aux Co-Présidents d'effectuer les formalités administratives afférentes à ses décisions, de déclarer la mise à jour du Bureau, et d'engager les procédures prévues par la loi à cet effet.

Délibération 7 :

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence.

Blandine DUFOUR



Blandine DUFOUR

Jean-Vincent JEHANNO

